

# L'eugénisme, hier et aujourd'hui

Jean Gayon

## Société Française de Génétique

### Président

Jean Générmont, Université Paris XI, Orsay

### Secrétaire général

Michel Werner, CEA Saclay, Gif-sur-Yvette

### Trésorière

Cécile Fairhead, Institut Pasteur, Paris

### Vice-présidents

Roland Berger, Institut de Génétique Moléculaire, Paris

Alain Bernheim, Institut Gustave-Roussy, Villejuif

Claude Chevalet, INRA, Centre de Recherches de Toulouse

Serge Potier, Université Louis-Pasteur, Strasbourg

Hervé Thiellement, INRA, DGAP, Versailles

### Autres membres du bureau

Anne Cambon-Thomsen, CNRS Toulouse

Lionel Larue, Institut Curie, Orsay

Marc Lipinski, Institut Gustave-Roussy, Villejuif

Louise Telvi, Hôpital Saint-Vincent-de-Paul, Paris

*Prrière d'adresser toute correspondance au Secrétariat général de la SFG, Michel Werner, Service de biochimie et de génétique moléculaire, CEA Saclay, bâtiment 142, 91191 Gif-sur-Yvette Cedex, France.*

### Comité de rédaction

A. Bernheim

M. Bolotin-Fukuhara

M. Fellous

J. Générmont

M.C. Hors-Cayla

R. Motta

A. Nicolas

M. Solignac

S. Sommer

P. Thuriaux

D. de Vienne

### Secrétaire

M.-L. Prunier

Une pseudo-science mise au service de préjugés de classe ou de race – une idéologie biologisante, associée aux pires exactions dans l'histoire du XX<sup>e</sup> siècle; une médecine et une hygiène publique retournées contre les malades, les handicapés et les malades mentaux – telles sont aujourd'hui les représentations les plus communes de l'eugénisme. Le mot fait désormais l'objet d'une aversion telle que la seule qualification d'une idée ou d'une pratique comme « eugéniste » équivalait bien souvent à les condamner.

Cependant, dit-on, la question eugénique est « de retour » [1]. Ce retour a résulté de la convergence de deux séries d'événements qui prennent naissance à la fin des années 1960. L'une est de nature technique: elle consiste dans l'ensemble des procédés de diagnostic prénatal d'anomalies chromosomiques et génétiques. L'autre est de nature politique et culturelle: c'est la dépénalisation de l'avortement dans un certain nombre de pays (Grande-Bretagne: 1967; États-Unis: 1973; France: 1975), avec ses clauses relatives à l'avortement thérapeutique. L'effet conjugué de ces deux séries est que des parents peuvent librement décider de garder ou non un fœtus présentant telle ou telle maladie chromosomique ou génétique. Plus récemment, les techniques (réelles) de la fécondation *in vitro* et du diagnostic préimplantatoire, et les perspectives (plus problématiques) de thérapie génique germinale, ont amplifié les débats. L'on parle d'un « nouvel eugénisme », d'un eugénisme « indi-

viduel » ou encore d'un « eugénisme domestique » (*home eugenics*).

L'on soulèvera ici la question de savoir s'il y a sens à qualifier d'eugénistes des pratiques biomédicales contemporaines qui permettent à des parents de contrôler, dans une certaine mesure, les qualités génétiques de leur progéniture? Un problème de définition se pose ici, qu'il serait toutefois illusoire de trancher par un décret de langage. L'eugénisme n'est pas en effet le nom d'un concept scientifique ou philosophique, mais d'une réalité historique sinieuse. Il n'y a pas, et ne peut sans doute y avoir, de consensus sur le sens même du mot « eugénisme » [2]. Il nous faut apprécier ce qui a changé et ce qui n'a pas changé dans les contextes de divers ordres qui ont encadré le développement de l'eugénisme depuis ses origines. L'on fournira donc en premier lieu quelques repères quant au développement des doctrines et pratiques eugénistes. Les questions de définition et d'évaluation seront envisagées en conclusion.

## Quatre strates successives

On peut distinguer quatre dimensions ou strates successives de l'eugénisme, qui ont sédimenté au cours de l'histoire, chacune laissant sa trace dans les strates suivantes [3]. Bien avant l'apparition du mot « eugénique », on peut parler d'une *idée*, dont les origines se perdent dans l'antiquité. L'apparition du mot en 1883 a par ailleurs entériné ce que j'appellerai une *idéologie*, qui s'est formée dans un contexte scien-

tifique défini dans les années 1860, et s'est popularisée à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle à la faveur de diverses peurs et aspirations sociales. Entre les deux guerres mondiales, la promulgation de lois eugénistes dans de nombreux pays a conféré à cette idéologie la dimension de pratiques concrètes, et la signification d'un acte politique. Après 1945, l'évolution de la question eugénique est marquée par le développement de la génétique médicale, dans un contexte scientifique, social, et politique très différent de l'eugénique d'avant-guerre.

• *Une idée*

La première strate historique est constituée par ce qu'on peut appeler de manière vague une idée, dont les origines se perdent dans l'antiquité. L'idée eugéniste consiste à dire qu'il convient de sauvegarder (et éventuellement améliorer) les qualités d'une famille ou d'un peuple par le contrôle des mariages. Cette idée a été répandue dans beaucoup de peuples, et parfois appliquée (par exemple à Sparte). Platon en a donné une formulation particulièrement crue dans la *République* [4].

« Il faut (...) que, le plus souvent possible, ce soit l'élite des hommes qui ait commerce avec l'élite des femmes, et, au contraire, le rebut avec le rebut; que les rejetons des premiers soient élevés, non ceux des seconds, si l'on veut que le troupeau garde sa qualité éminente; et, en outre, que toutes ces dispositions, quand on les prend, soient ignorées de tout le monde sauf des Magistrats » [4]\*.

Il est difficile de ne pas voir dans de tels propos une anticipation de l'eugénique d'État. Quoiqu'il en soit, cette idée a été reprise de nombreuses fois au cours de l'histoire, d'abord dans la littérature politique, et, à partir du XVII<sup>e</sup> siècle dans la littérature médicale. De nombreux termes ont été utilisés pour nommer l'art de faire une belle descendance. Notons, pour nous limiter au lexique français: *callipédie* (1655), *orthopédie* (1741), *mégalanthropogénésie* (1801), *eugénésique* (1859), *génésié* (1863),

*anthropogéne* (1863), *puériculture* (1865). Ce dernier terme, parfois sous la forme puériculture anté-conceptionnelle a été très employé en France jusqu'aux années 1910 (sur ces termes et bien d'autres, voir [5, 6]). L'on remarque que plusieurs des termes qui ont précédé eugénique contiennent déjà la racine grecque *genos*, qui connote la famille et l'engendrement.

• *L'idéologie eugéniste*

La deuxième strate historique est constituée par l'idéologie eugéniste. Cette idéologie s'est formée dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Le mot même d'eugénique a été forgé dans ce contexte. Francis Galton l'a introduit pour la première fois en 1883 sous la forme anglaise *eugenics*, en en donnant la définition suivante: « la science de l'amélioration des lignées (*stock*), qui n'est aucunement confinée à des questions de croisement judicieux, mais qui, tout particulièrement dans le cas de l'homme, prend appui sur tous les facteurs susceptibles de conférer aux races ou souches les plus convenables une plus grande chance de prévaloir rapidement sur celles qui le sont moins » [7]. Cette définition a été citée maintes fois par les eugénistes, jusque tard dans les années 1950. De nombreux courants de pensée s'y sont reconnus. La complication et les ambiguïtés de la définition originelle de Galton autorisaient en fait des interprétations différentes – éventuellement contradictoires – de l'eugénique: – était-ce une science, un ensemble de techniques de santé publique, un projet politique? – S'agissait-il d'hygiène publique en général ou d'hygiène raciale? – L'hérédité jouait-elle un rôle prédominant ou non? L'eugénique dépendait-elle de la validité d'une certaine théorie de l'évolution appliquée à l'homme ou non? La définition de Galton laissait ces questions ouvertes. Cela dit, qualifier l'eugénisme d'idéologie, c'est admettre qu'à un moment donné de l'histoire, il a reflété d'une certaine réalité sociale, vraisemblablement conflictuelle. Deux aspects contextuels ont eu une

importance particulière. L'un est scientifique, l'autre social.

L'eugénisme s'est d'abord structuré en référence à deux aspects importants de l'histoire de la pensée scientifique de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, les théories de l'hérédité et de l'évolution. Avant que de devenir un mouvement populaire, les doctrines eugénistes y ont trouvé, non point exactement un fondement, mais assurément un vocabulaire et un style d'argumentation. Dans les années 1860-1880, un nouveau concept de l'hérédité s'est répandu, principalement à l'instigation de Galton, celui-là même qui plus tard proposa le terme eugénique [8]. Galton soutenait que les organismes individuels ne sont du point de vue de l'hérédité que des « transporteurs passifs ». Les caractères héréditaires étaient pour lui des caractères « latents », indépendants du corps manifeste. Dans les années 1880, Weismann a repris la même idée en disant qu'il faut distinguer en chaque organisme le soma (caractères du corps développé) et le germen (caractères héréditaires transmissibles par les cellules germinales [9, 10]). Cette nouvelle représentation de l'hérédité a été mise au service d'une critique des politiques qui prétendaient résoudre les problèmes de santé publique, de misère et de déficience mentale, par l'hygiène et l'éducation. Le concept dur de l'hérédité est allé de pair avec un discours fataliste sur la maladie, la délinquance, et toutes sortes de handicaps sociaux.

• *La théorie de l'évolution*

L'autre secteur scientifique qui a puissamment contribué à la naissance de l'idéologie eugéniste est la théorie de l'évolution. Darwin s'était bien gardé de dire quoique ce soit de précis sur l'évolution de l'homme dans *L'Origine des espèces* [11]. De nombreux auteurs l'ont fait pour lui dans les années qui ont suivi la parution de ce livre. Vers la fin des années 1860, nombre d'auteurs se montraient pessimistes quant au rôle de la sélection naturelle dans les populations européennes « civilisées ». Un

\* République, 459d-460b. Platon 1963, vol. II: 1033.

genre de raisonnement stéréotypique s'est développé qui a joué un rôle considérable dans la naissance des conceptions eugénistes. Chez les peuples civilisés – disait-on – la sélection naturelle ne joue plus son rôle d'amélioration car divers facteurs entraînent la dégénérescence des peuples européens en favorisant la prolifération des inaptes : les guerres nationales, qui exterminent les plus vigoureux des jeunes hommes, la médecine moderne, qui permet à des individus malades de grandir et de se reproduire, enfin la fécondité supposée plus grande des classes inférieures de la société. Tous ces facteurs, disait-on dès la fin des années 1860, c'est-à-dire avant que Darwin lui-même n'ait publié son livre sur l'homme [12], constituaient autant de formes d'une « sélection sociale » qui font échec à la sélection naturelle, et condamnent les sociétés « civilisées » à une décadence certaine si elles ne réagissent pas [13-16].

En association avec l'héréditarisme, ce genre de discours a fourni la base théorique de l'idéologie eugéniste. En toute rigueur, on ne peut pas dire que le discours eugéniste était une conséquence du darwinisme. Darwin lui-même s'est appliqué à le récuser, précisément au nom de la sélection naturelle, dans *La descendance de l'homme* [12]. Dans le langage de la sélection, l'eugénisme a trouvé matière à formuler et argumenter ses propres doctrines. C'est en effet dans le langage de la sélection que l'eugénisme trouve sa définition la plus claire : l'eugénisme de Galton est un programme de sélection artificielle des humains visant, selon une expression de Galton même, bien avant qu'il n'invente le mot d'eugénisme, à « produire une race humaine supérieure » [13].

Les bases intellectuelles de l'eugénisme sont une chose. Les motifs pour lesquels il est devenu populaire en sont une autre. Si l'eugénisme est devenu populaire, c'est parce qu'il a rencontré des inquiétudes, mais aussi des aspirations sociales profondes dans les sociétés européennes de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Selon les contextes nationaux, les doctrines eugénistes ont été mises au service de peurs sociales différentes [17]. En Grande-

Bretagne, la crainte de la dégénérescence s'est surtout exprimée dans un langage de classes sociales : le prolétariat menace de submerger la nation. Aux États-Unis, la peur de la dégénérescence a été nourrie par l'immigration. En France, les eugénistes ont dû composer avec les « natalistes » ; de là un eugénisme insolite, qui a mis l'accent sur la nécessité pour tous d'avoir des enfants, et pour l'État d'assurer le meilleur développement de ceux-ci [6, 18-22]. Bref, l'eugénisme a été investi par des préjugés sociaux variables.

L'eugénisme a aussi interféré, parfois convergé, avec l'histoire du féminisme. Les féministes de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle faisaient valoir le droit des femmes à « l'amour libre », à se marier avec qui elles voulaient, et à exercer un métier. Certains eugénistes ont plaidé dans le même sens, déclarant que le mariage était trop souvent déterminé par des contraintes sociales indifférentes ou contraires à la qualité de « la race ». Au lieu d'épouser des hommes vigoureux et talentueux – disait-on – les femmes se marient souvent avec des hommes âgés, et pour leur fortune. Il ne faut sans doute pas exagérer la convergence du féminisme et de l'eugénisme. Beaucoup d'eugénistes ont été en fait opposés à la cause féministe, soit parce qu'ils jugeaient immorale, soit parce qu'ils redoutaient que des femmes libérées ne veuillent plus faire d'enfants. Mais cette connexion ne doit pas être sous-estimée. Comme le dit très justement Daniel Kevles, l'eugénisme a aussi été « un lieu de débat sur la question de savoir comment des hommes, et surtout des femmes, de l'époque moderne, pouvaient faire face à des changements de normes dans des domaines tels que la sexualité et la reproduction » [23]. Cette remarque est importante pour l'évaluation de formes actuelles prises par la question eugéniste. En Angleterre, le pays où l'idéologie s'est d'abord développée avec le plus de vigueur, aucune loi eugéniste n'a été promulguée. En France, où les conceptions eugénistes étaient plus faiblement représentées, la loi sur l'examen pré-nuptial, pro-

mulguée sous le régime de Vichy en 1942, fut la seule, et ressemblait plutôt à une mesure d'hygiène générale et non discriminatoire. Aux États-Unis, en Allemagne et dans les pays scandinaves, des lois de stérilisation ont été promulguées. Aux États-Unis, 50 000 individus furent stérilisés entre 1907 et 1949 sous couverture légale, et dans un grand nombre de cas pour des motifs explicitement eugéniques. En Allemagne, on estime qu'environ 400 000 individus furent stérilisés entre 1933 et 1937 au nom des lois de 1933 et 1935. Dans les pays scandinaves enfin, des lois de stérilisation des criminels et des malades mentaux furent votées dans les années 1930, et appliquées avec une sévérité croissante, en particulier après la guerre : entre 1945 et 1949, le rythme des stérilisations a été de quarante fois supérieur à ce qu'il avait été aux États-Unis avant la guerre. Enfin en Allemagne, l'eugénisme a pris les deux caractères ignobles que l'on sait : d'une part, l'extermination légale des malades mentaux, puis des marginaux (opération *Euthanasie*, 1939-1942), d'autre part, l'extermination massive des Juifs et des Tziganes, menée au nom d'une politique d'hygiène raciale que les Nazis refusaient de distinguer de l'eugénisme [24-27]. Il est important de bien apprécier l'importance du contexte politique, et de ne pas réduire l'eugénisme à une question qui relèverait simplement du jugement moral. L'idéologie eugéniste n'a pas conduit partout à des lois eugénistes, et lorsque de telles lois ont existé, elles n'ont pas pour autant mené automatiquement aux mêmes extrêmes ni servi les mêmes buts. Si les pays scandinaves ont adopté et énergiquement appliqué des lois eugéniques, s'ils ont aussi approuvé les lois promulguées par le régime nazi en 1933, cela ne les a pas conduits à tuer leurs malades, ni à massacrer des individus sur la base de leur appartenance raciale.

#### • Dernière dimension historique

Nous arrivons ainsi à la période postérieure à 1945, et à la dernière dimension historique de l'eugénis-

me, celle qui nous intéresse directement aujourd'hui. Après la guerre, le mot régresse, mais la question revient sous des formes inédites, étroitement associées à des connaissances et des techniques nouvelles. Ce qui change d'abord fondamentalement, c'est le contexte scientifique. L'eugénisme de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle entretenait une relation étroite avec la théorie darwinienne de l'évolution, envisagée dans ses implications pour l'homme. Il coexistait aussi avec un état des connaissances sur l'hérédité humaine, en particulier sur l'hérédité des maladies, qui demeurait dérisoire. Le contexte scientifique du « nouvel eugénisme » est tout autre. La question de l'évolution humaine y devient tout à fait marginale ; par ailleurs la montée du nouvel eugénisme coïncide avec une extraordinaire montée en puissance des connaissances et des pouvoirs techniques sur le matériau héréditaire humain. Le contexte scientifique est donc inverse de ce qu'il a été jusqu'au milieu de ce siècle, à savoir d'une part des craintes sur l'avenir génétique lointain de l'humanité, et une dramatique ignorance en matière de génétique humaine et médicale (significativement, cette dernière expression date des années 1940). Le développement de la génétique médicale a eu plusieurs effets importants sur la question eugéniste. D'abord, à la suite des travaux du psychiatre et généticien anglais Lionel Penrose, la doctrine du déterminisme génétique des maladies mentales – au cœur de l'eugénisme traditionnel – s'est trouvée considérablement affaiblie, car la majorité de ces maladies n'ont pas de déterminisme mendélien simple. Simultanément, l'augmentation faramineuse du nombre des maladies humaines (neurologiques ou non) pour lesquelles l'on a effectivement trouvé un déterminisme mendélien simple s'est accompagnée de l'idée que le caractère génétique de ces maladies ne les rendait ni toujours ni nécessairement fatales. Les cas de la phénylcétonurie et de la mucoviscidose sont devenus paradigmatiques à cet égard. Un aménagement de la diète alimen-

taire dans le premier cas, des procédés kinésithérapiques simples dans le second, entravent efficacement le développement de ces maladies. Dans le même temps, la communauté scientifique internationale a de mieux en mieux compris les arguments développés dès avant guerre par les généticiens des populations, et montrant le peu de fondement et l'irréalisme de toute politique d'éradication des gènes délétères par le contrôle de la reproduction. L'on a compris d'abord que chaque individu étant « porteur sain » (*i.e.* hétérozygote) de plusieurs gènes récessifs délétères, il aurait fallu en toute rigueur interdire à chacun de se reproduire pour empêcher les gènes en question de se propager. L'on a aussi compris que l'éradication complète de gènes récessifs était irréalisable à l'échelle de l'histoire humaine ordinaire, et que les pratiques classiquement présentées comme « dysgéniques » ne manifestaient leurs effets que très lentement sur les populations humaines [28]. Ainsi la génétique médicale a-t-elle puissamment contribué à relativiser les peurs constitutives du vieil eugénisme, et à discréditer ses solutions.

Un second effet de la génétique médicale est lié au développement d'une pratique inédite, le conseil génétique. La déontologie de cette pratique s'est à peu près stabilisée dans les années 1960. Dans sa version anglo-américaine dominante, elle repose sur le principe de la neutralité du conseiller. Le conseiller respecte les opinions des parents, et s'abstient de tout jugement ou recommandation ; il ne doit qu'informer. L'incidence sur la question eugéniste est importante. Le principe de neutralité signifie en effet que le conseiller est au service des patients, non de la société. Il présuppose l'idée que la reproduction est une affaire privée, dans laquelle ni l'État ni les institutions ne doivent s'immiscer [29]. Bien que le conseil génétique n'ait touché, et ne touche encore qu'une fraction limitée des populations, sa devise déontologique s'est largement diffusée dans la société, sous la forme du principe d'autonomie reproductive, selon lequel les

individus ont le droit imprescriptible d'apprécier par eux-mêmes les conditions dans lesquelles ils pensent pouvoir assumer la responsabilité d'avoir des enfants. En vertu de ce principe, l'on ne saurait reprocher aux parents ni de prendre le risque d'avoir des enfants handicapés, ni les blâmer de vouloir s'en prémunir.

### Ancien et nouvel eugénisme

Au début de cet article, on a soulevé la question de savoir si le mot « eugénisme » est bien adapté à certaines pratiques biomédicales contemporaines. Au terme du bilan historique qui précède, une réponse à cette question peut être avancée. Il convient en réalité de distinguer deux aspects à cette question : (1) une question théorique ou conceptuelle : si nous conservons le mot, au nom de quelle cohérence le faisons-nous ? (2) Une question plus pratique : dans le contexte social qui est le nôtre, quels motifs avons-nous soit de l'abandonner, soit de le garder ? On peut d'abord envisager la question sous l'angle de la définition. Entre « l'ancien » et le « nouvel » eugénisme, il existe une différence importante quant au but des pratiques. L'eugénisme d'avant-guerre reposait sur des programmes publics d'amélioration sélective des qualités héréditaires des populations, et visait donc à modifier à long terme la constitution génétique d'une population (telle « race », telle nation, voire l'espèce humaine entière). Le nouvel eugénisme s'appuie sur la notion d'autonomie reproductive de la femme (ou du couple), et s'inquiète des qualités immédiates de la progéniture individuelle et de la capacité des parents à faire face aux handicaps. On peut d'ailleurs observer que ces deux formes d'eugénisme ne s'opposent pas seulement du point de vue des intentions affichées, mais parfois aussi du point de vue des résultats : par exemple, du point de vue de l'ancien eugénisme, l'avortement thérapeutique de fœtus homozygotes pour un gène récessif a en

pratique des conséquences « dysgénétiques » [28]\*.

Nouvel et ancien eugénisme se distinguent aussi par leurs contextes. J'ai beaucoup insisté sur l'idée que l'eugénisme n'est pas une théorie abstraite bien définie, mais une réalité historique complexe dont la description et l'évaluation exigent de prendre en compte des éléments contextuels : contexte scientifique, contexte social ou culturel, contexte politique. L'ancien eugénisme s'est développé dans un contexte scientifique marqué par l'obsession d'une évolution dégénérative de l'homme et par une théorie de l'hérédité humaine archaïque et impuissante. Socialement, il a nourri des angoisses identitaires relatives tantôt aux classes sociales, tantôt aux races, tantôt aux nations. Politiquement, cette idéologie, lorsqu'elle a été mise en œuvre, s'est traduite par des pratiques coercitives. Si nous considérons le nouvel eugénisme selon les mêmes grilles, nous observons que : (1) le contexte scientifique a radicalement changé : non plus des spéculations abstraites sur l'hérédité et l'évolution mais une génétique humaine informée et efficace, qui au demeurant discrédite la vision des races et de la maladie qui faisait le fond de commerce de l'ancien eugénisme ; (2) le contexte culturel a au moins autant changé : de la hantise d'une descendance dégénérée, hantise qui a conduit à soumettre la reproduction à une réglementation publique, l'on est passé à une idéologie dans laquelle la reproduction est une affaire privée, où l'essentiel est le phénotype de la génération qui suit immédiatement, et non l'avenir génétique lointain des populations humaines ; (3) quant au contexte politique, l'ancien eugénisme s'est accommodé d'un peu près

tous les régimes politiques, mais a abouti en général à la mise en place de pratiques coercitives. En revanche, le slogan de « l'autonomie reproductive », au cœur des débats sur le « nouvel eugénisme », n'est probablement pas compatible avec tous les régimes politiques.

D'un point de vue théorique, il y a donc de sérieuses raisons, à la fois conceptuelles et historiques, de soutenir que le terme d'eugénisme ne devrait pas être appliqué aux pratiques que l'on range communément aujourd'hui sous l'étiquette d'« eugénisme individuel », « eugénisme domestique », « eugénisme des familles ».

En pratique, cependant, il n'est pas sûr qu'il soit sage de s'interdire d'utiliser le mot, en particulier dans le contexte du débat moral et politique d'aujourd'hui. En effet l'eugénisme n'est pas et n'a jamais été une construction abstraite ayant ou prétendant à la cohérence d'un système axiomatique ou d'une pensée philosophique. Hier comme aujourd'hui, il nous confronte à une idéologie et à des pratiques. Il y a deux raisons, différentes, de ne pas proscrire absolument le mot.

En premier lieu, s'il est vrai que l'idéologie et les pratiques que l'on dit eugénistes ont beaucoup changé, il n'est sans doute pas mauvais de disposer de mots capables de faire le lien entre les erreurs d'hier et les problèmes d'aujourd'hui. Mais l'on devrait s'astreindre à utiliser le mot accompagné d'adjectifs : eugénisme étatique, eugénisme coercitif, eugénisme raciste, eugénisme individuel, etc. Ces adjectifs ne nous garantiront pas toujours, et peut-être jamais d'avoir affaire à une catégorie bien définie, et renvoient d'ailleurs à des notions qui parfois se recouvrent partiellement. Du moins nous permettent-ils dans le champ du débat social ordinaire de marquer des différences qui ont été en fait extrêmement importantes, d'un point de vue moral autant que politique, dans l'histoire moderne.

Une autre raison de conserver le mot est que la question eugénique au vieux sens du terme pourrait parfaitement, à la faveur de techniques biomédicales insoupçonnées, redevenir d'actualité, quoique dans un

contexte culturel et politique très différent. Supposons par exemple que l'on mette au point des techniques de thérapie germinale qui ne soient pas dangereuses, qui soient réversibles, qui touchent à des gènes dont l'éradication serait un bienfait pour l'humanité entière, et qui seraient aisées à mettre en œuvre. C'est là clairement une utopie, qu'il nous faut éventuellement savoir dénoncer en tant que telle lorsqu'elle se présente. Mais à supposer que de telles techniques deviennent une possibilité réellement offerte aux sociétés modernes, les refuser par avance au nom de leur caractère « eugénique » n'aurait sans doute pas grand sens, pas plus que le refus de la vaccination antivariolique au début de ce siècle. Ce que le philosophe veut souligner ici, au nom de ce qu'il pense être un argument d'honnête homme, et quitte à s'attirer les foudres des « bien-pensants » qui pensent parfois trop par habitude, c'est que l'idée même d'une amélioration génétique de l'humanité n'est pas par elle-même répugnante d'un point de vue moral. Ce qui est répugnant, c'est la représentation inégalitaire de la dignité des hommes, et les pratiques coercitives qui ont accompagné l'eugénisme du passé. Rien ne nous empêche de rêver d'une autre humanité, culturellement, politiquement et scientifiquement suffisamment avancée pour mieux maîtriser le cortège de souffrances qui accompagnent son évolution naturelle.

Ainsi avons-nous deux motifs de ne pas oublier trop vite le mot. En tant qu'il regarde vers le passé, il nous rappelle où il ne faut point revenir. En tant qu'il regarde utopiquement vers le futur possible, il nous permet aussi de ne point nous laisser hypnotiser par lui, de le regarder en face. Les mots ne sont pas coupables par eux-mêmes, il n'y a que des actes coupables ■

### Jean Gayon

Université Paris VII Denis-Diderot et Institut universitaire de France, UFR GHSS, Case courrier 7001, 2, place Jussieu, 75251 Paris Cedex 05, France.

\* Dans ce cas, en effet, les parents qui choisissent l'avortement tendent en effet à « compenser » la perte résultant de l'avortement en faisant un autre enfant que vraisemblablement ils ne garderont que s'il n'est pas homozygote récessif. Cet enfant sera donc hétérozygote dans deux tiers des cas ( $1/2 : [1/2 + 1/4]$ ) ; la fréquence du gène délétère augmentera donc dans la population. Une pratique « eugénique » au vieux sens du terme consisterait à s'abstenir d'avoir d'autres enfants (voir [28]). Il existe d'autres exemples du même type (voir [28] pour un exposé complet et [3] pour un récapitulatif succinct).

RÉFÉRENCES

1. Duster T. *Retour à l'eugénisme*. Paris: Kimé, 1992.
2. Paul D. Eugenic anxieties, social realities, and political choices. *Soc Res* 1992; 59: 663-83.
3. Gayon J. L'eugénisme. In: *Précis de génétique humaine*. Sous la direction de Feingold J, Fellous M, Solignac M. Paris: Hermann, 1998: 459-83.
4. Platon D. Œuvres complètes, traduction de Léon Robin. Bibliothèque de la Pléiade. Paris: Gallimard, 1963.
5. Léonard J. Eugénisme et darwinisme. Espoirs et perplexités des médecins français du XIX<sup>e</sup> siècle et du début du XX<sup>e</sup> siècle. In: *De Darwin au darwinisme. Science et idéologie*. Sous la direction d'Yvette Conry. Paris: Vrin, 1983: 187-207.
6. Carol A. *Histoire de l'eugénisme en France. Les médecins et la procréation. XIX-XX<sup>e</sup> siècle*. Paris: Seuil, 1995.
7. Galton F. Inquiries into human faculty and its development. London: JM Dent and Sons, 18883: 24.
8. Galton F. Experiments in pangensis by breeding from rabbits of a pure variety, into whose circulation blood taken from other varieties had previously been largely transfused. *Proc Roy Soc Lond* 1871; 19: 394-410.
9. Weismann A. De l'hérédité (1883 1<sup>re</sup> éd. allemande). In: *Essais sur l'hérédité et la sélection naturelle*. Paris: Reinwald C et Cie, 1892.
10. Weismann A. La continuité du plasma germinatif comme base d'une théorie de l'hérédité (1<sup>re</sup> édition allemande, 1885). In: *Essais sur l'hérédité et la sélection naturelle*. Paris: Reinwald C et Cie, 1892: 318-47.
11. Darwin Ch. *On the origin of species*. London: Murray, 1859. Facsimilé. New York: Harvard University Press, 1964.
12. Darwin Ch. *The descent of man, and selection in relation to sex*. 2 vol. London: Murray, 1871. Facsimilé: Princeton, NJ: Princeton University Press, 1981.
13. Galton F. *Hereditary Talent and Character*. *Macmillan's Magazine* 1865; 12: 157-66 et 318-27.
14. Greg W. On the failure of natural selection in the case of man. *Fraser's Magazine* 1868; 68: 353-62.
15. Haeckel E. *Histoire de la création des êtres organisés d'après les lois naturelles* (1<sup>re</sup> ed, Allemagne, 1868). Paris: Librairie Schleicher, 1874.
16. Vacher de Lapouge G. L'hérédité dans la science politique. *Rev Anthropol* 1888; 175-6.
17. Paul D. *Controlling human heredity, 1865 to the present*. New Jersey: Humanities Press, 1995.
18. Schneider WH. *Quality and quantity. The quest for biological regeneration in twentieth-century France*. Cambridge: Cambridge University Press, 1990.
19. Drouard A. Aux origines de l'eugénisme en France: le néo-malthusianisme (1896-1914). *Population* 1992; mars-avril: 135-459.
20. Tagueiff PA. Eugénisme ou décadence? L'exception française. *Ethnol Fr* 1994; 24: 81-103.
21. Gaudillière JP. Le syndrome nataliste: hérédité, médecine et eugénisme en France et Grande-Bretagne, 1920-1965. In Gayon J, Jacobi D eds. *L'eugénisme: formes nouvelles d'une doctrine périmée*. Paris: PUF, 2000 (à paraître).
22. Gaudillière JP. Le syndrome nataliste: étude de l'hérédité, pédiatrie et eugénisme en France (1920-1960). *Med Sci* 1997; 13: 1165-71.
23. Kevles D. *Au nom de l'eugénisme, génétique et politique dans le monde anglo-saxon* (1<sup>re</sup> ed Etats-Unis, 1985). Paris: Presses Universitaires de France, 1995.
24. Müller-Hill B. *Science nazie, science de mort: la ségrégation des Juifs, des Tziganes et des malades mentaux de 1933 à 1945*. Paris: Éditions Odile Jacob, 1984.
25. Proctor RN. *Racial hygiene. Medicine under the Nazis*. Cambridge (MA): Harvard University Press, 1988.
26. Weindling P. *Health, race and German politics between national unification and Nazism, 1870-1945*. Cambridge: Cambridge University Press, 1989.
27. Massin B. La science nazie et l'extermination des marginaux. *L'histoire* 1998; 217: 52-9.
28. Fraser GR. The implications and treatment of prevention and treatment of inherited disease for the genetic future of mankind. *J Genet Hum* 1972; 20: 185-205.
29. Kitcher P. Utopian Eugenics and Social Inequality. In: Sloan P, Manier E, eds. *Controlling our destinies: historical, philosophical and ethical perspectives on the human genome project*. Notre Dame (IN): Notre Dame University Press, 1999 (sous presse).
29. Reed S. 1974. A short history of genetic counseling. *Dight Institute Bulletin* 1974; 14: 1-10.
30. Thomas JP. *Les fondements de l'eugénisme*. Collection Que sais-je? Paris: Presses Universitaires de France, 1995.
31. Wallace AR. The origin of human races and the antiquity of man deduced from the theory of natural selection. *J Anthropol Soc Lond* 1864.

TIRÉS À PART

J. Gayon.

INFORMATIONS SFG

Réunions en France

■ Structures nucléaires et chromatine  
Fonctions et pathologies  
Colloque de la Société Française Génétique  
et  
de la Société Française de Génétique Humaine  
jeudi 20 et vendredi 21 janvier 2000

Aspects structuraux: le noyau cellulaire en 3D – Structures chromatiniennes et chromosomiques

R. Eils (Heidelberg), J. Langowski (Heidelberg), T. Raap (Leiden), Y. Usson (La Tronche)

Aspects fonctionnels et organisation de la chromatine

R. Allshire (Édimbourg), W. Bickmore (Édimbourg), M.-C.

Cardoso (Berlin), G. Cavalli (Montpellier), G. de Murcia (Strasbourg), W. Hörtz (Munich)

Cancer et autres pathologies

O. Delattre (Paris), A. Harel-Bellan (Villejuif), J. Seeler (Paris), E. Viegas-Péquignot (Paris)

Comité scientifique

G. Almouzni (Paris), R. Berger (Paris), A. Bernheim (Villejuif), E. Gilson (Lyon), M. Lipinski (Villejuif), M. Robert-Nicoud (La Tronche), M. Werner (Saclay)

Renseignements et inscriptions:

Marc Lipinski, Cnrs UMR 1598, Institut Gustave-Roussy, 94805 Villejuif Cedex, France

Fax: +33 1 42 11 54 94 – E-mail: SNC2000@igr.fr